

DÉCLARATION DU CHAPITRE 2006

Pour la gloire de Dieu, pour le salut des âmes et pour le vrai service de l'Église, à l'occasion de son 3^{ème} Chapitre général, tenu du 3 au 15 juillet 2006 à Écône en Suisse, la Fraternité Sacerdotale Saint Pie X tient à déclarer sa ferme résolution de poursuivre son action, Dieu aidant, dans la ligne doctrinale et pratique tracée par son vénéré fondateur, Monseigneur Marcel Lefebvre. Marchant sur ses pas dans le combat pour la défense de la foi catholique, la Fraternité fait pleinement siennes ses critiques envers le concile Vatican II et ses réformes, telles qu'il les a exprimées dans ses conférences et ses sermons, et en particulier dans sa déclaration du 21 novembre 1974 : « *Nous adhérons de tout cœur, de toute notre âme à la Rome catholique, gardienne de la Foi catholique et des traditions nécessaires au maintien de cette Foi, à la Rome éternelle, maîtresse de sagesse et de vérité. Nous refusons par contre, et nous avons toujours refusé de suivre la Rome de tendance néo-moderniste et néo-protestante qui s'est manifestée clairement dans le concile Vatican II et après le concile dans toutes les réformes qui en sont issues.* »

Dans les échanges qu'elle a eus en ces dernières années avec Rome, la Fraternité a pu constater le bien-fondé et la nécessité des deux préalables¹ qu'elle a réclamés, qui procureraient un très grand bien à l'Église en restituant à celle-ci au moins une partie de ses droits à sa propre Tradition. Non seulement le trésor de grâces dont jouit la Fraternité serait sorti de dessous le boisseau, mais il apporterait ainsi le remède dont le Corps mystique a tant besoin pour guérir.

Si, après leur accomplissement, la Fraternité attend la possibilité de discussions doctrinales, c'est encore dans le but de faire résonner plus fortement dans l'Église la voix de la doctrine traditionnelle. En effet, les contacts qu'elle entretient épisodiquement avec les autorités romaines ont pour seul but de les aider à se réapproprier la Tradition que l'Église ne peut renier sans perdre son identité, et non la recherche d'un avantage pour elle-même, ou d'arriver à un impossible "accord" purement pratique. Le jour où la Tradition retrouvera tous ses droits, « *le problème de la réconciliation n'aura plus de raison d'être et l'Église retrouvera une nouvelle jeunesse*² »

Dans ce long travail de reconquête, le Chapitre encourage tous les membres de la Fraternité à vivre encore plus intensément, dans la conformité aux Statuts, de cette grâce qui lui est propre : l'union à la grande prière du Souverain Prêtre, au saint Sacrifice de la Messe. Qu'ils soient convaincus, avec leurs fidèles, que c'est dans cet effort d'une sanctification toujours plus grande au cœur de l'Église que se trouve la seule solution aux malheurs présents : la restauration de l'Église par la restauration du sacerdoce.

A la fin, mon Cœur Immaculé triomphera.

¹ La liberté entière et sans conditions pour la Messe tridentine et le retrait du décret d'excommunication des quatre évêques de la Fraternité.

² Lettre de Mgr Lefebvre du 2 juin 1988 au pape Jean-Paul II.